



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Drôme

Mairie de GRIGNAN

Monsieur le Maire
BP 18
26230 GRIGNAN



28 MAI 2015

Romans le

Dossier suivi par Alain BOIRAYON
Objet : Projet AVAP

Monsieur le Maire,

Dans votre courrier du 16 avril 2015, vous m'indiquez que le Conseil Municipal a engagé la transformation de la ZPPAUP de votre commune en AVAP, et à ce titre, vous sollicitez mon avis sur ce dossier.

Le règlement d'AVAP impose des règles très strictes pour les bâtiments situés dans son périmètre, ce qui est bien compréhensible compte tenu des caractéristiques de votre commune.

Je me permets cependant d'attirer votre attention sur les conditions d'exercice déjà difficiles pour de nombreux artisans dans les périmètres faisant l'objet de mesures de protection du patrimoine.

S'y ajoutent les obligations qui leur sont faites avec les règles d'accessibilités bien difficiles à mettre en œuvre dans les centres anciens.

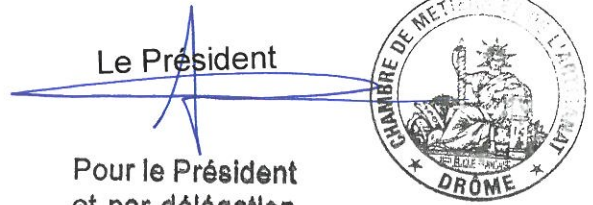
Leurs activités ne sont pas toujours aussi lucratives qu'ils le souhaiteraient et leurs budgets pour répondre à ces obligations limités.

Je vous remercie donc de veiller à ce que les prescriptions qui sont faites, restent dans des limites qui ne compromettent pas l'exercice d'activités économiques par ailleurs bien nécessaires à la vie de votre commune et au confort de ceux qui y vivent.

Après consultation du dossier sous format numérique, je vous informe que ce projet n'appelle pas d'autre observation de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Pour le Président
et par délégation
A. FERNANDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA DRÔME

Clos des Tanneurs - Avenue Adolphe Figuet • BP 153 • 26104 ROMANS/ISÈRE CEDEX • Tél. : 04 75 48 72 00

Fax - Établissement de Romans : 04 75 02 73 94 • Établissement de Montélimar : 04 75 00 86 29

www.cma-drome.fr

Décret n°2010-934 du 24 août 2010.